

## Compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2022

---

**11 personnes sont présentes.**

**Président de séance :** Ernesto

**Secrétaire de séance :** Billy

**Début de la réunion :** 17h06

**Fin de la réunion :** 19h00

---

### **I. Formalités administratives**

a. L'adresse de l'association

L'adresse de l'association est déplacée du :  
20 avenue de la Marne  
Appartement 14, Residence Thouars  
33400 Talence

Au :

10 route de Garrot  
33830 Belin-Beliet

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

b. Le site internet de l'association

Le site internet est <https://aymaide.fr>

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

c. L'adresse mail de l'association

L'adresse mail de contact de l'association est [contact@aymaide.fr](mailto:contact@aymaide.fr)

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

d. Le bureau de l'association

Durant les 2 prochaines semaines et jusqu'à l'élection du prochain secrétariat de l'association, le Bureau provisoire sera composé comme il suit :

Ernesto	Président
Mathéo	Vice-président
Billy	Secrétaire
Camille	Vice-secrétaire

### **II. Vote des amendements (pour la modification des statuts)**

Numéro de l'amendement	Pour	Contre	Abstention	NPPV
Amendement 1	<b>Unanimité</b>	-	-	-
Amendement 2	<b>9</b>	-	-	1
Amendement 6	<b>9</b>	-	-	1
Amendement 3	<b>9</b>	-	-	1
Amendement 4	<b>8</b>	-	1	-
Amendement 5	<b>8</b>	-	-	1
Amendement 7	<b>10</b>	-	-	1
Amendement 8	<b>7</b>	-	-	2

### **III. Vote des statuts amendés**

Après discussion des amendements, les statuts sont adoptés à l'unanimité (avec 2 personnes ne souhaitant pas prendre part au vote). Ils prennent effet dès la fin de la réunion. La mise en place du secrétariat fédéral sera effective après les futures élections, soit, dès le 29 janvier 2022. Ainsi, l'association devient une Fédération conformément à l'adoption de l'amendement 8.

### **IV. Organisation des futures élections**

De lundi à vendredi, tous les bénévoles peuvent se proposer au secrétariat, les actuels membres du Bureau vont décider d'un nombre de secrétaires nécessaire pour le prochain mandat. Le vote aura lieu en ligne le weekend qui suit (soit du samedi matin au dimanche soir).

### **V. Temps de mise en place des groupes locaux**

Nous nous sommes donnés jusqu'à fin octobre 2022 pour mettre en place les groupes locaux.

Fait le samedi 15 janvier 2022, à PAU et en visioconférence

Le président de séance <b>Ernesto *****</b>	Le secrétaire de séance <b>Billy *****</b>
--	---